

Bureau des finances locales
et du contrôle budgétaire

Demande de paiement DSIL

à adresser à
pref-dsil@seine-maritime.gouv.fr

Intitulé de l'opération :

Je soussigné(e),⁽¹⁾

certifie que l'opération susmentionnée, pour laquelle une subvention DSIL a été allouée au titre de :

- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2017
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2018
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2019
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2020
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2021
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2022
- Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2023

est engagée, et sollicite :

- le paiement d'une avance à hauteur de 30 %
- le paiement de l'acompte n° _ _ _
- le paiement du solde de la subvention (après avoir perçu une avance ou acompte)
- le paiement de la totalité de la subvention (si aucun versement antérieur)

Fait le

à

Signature du maire ou du président du groupement

Cachet de la collectivité

1. *Nom et qualité*